

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le 27 SEP. 2023

ID : 026-212601652-20230925-DELIB20230918-DE

SLO

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PUBLIE LE : 27 SEP. 2023

### OBJET :

**Demande de subvention exceptionnelle de l'association « La Banda 2 Bal » dans le cadre de l'organisation de la Féria Livronnaise 2023**

### **Nombre de conseillers :**

*En exercice : 29*

*Votants : 28*

**N° 2023.09.18**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal de la commune de Livron-sur-Drôme, dûment convoqué le 19 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Francis FAYARD, Maire.  
Madame Evelyne BILBOT est désignée secrétaire de séance

**PRÉSENTS :** Francis FAYARD, Nathalie MANTONNIER, Philippe CHAVE, Evelyne BERNARD, Jean-François FAURE, Anne-Lise VIALON, Christian CHABERT, Evelyne BILBOT, Sébastien AMBLARD, Christiane LAMBERT, Annick BAROTEAUX, Georges CASANOVA, Marie-Christine GEAY, Duilio NOVARO, Laurent MANTONNIER, Nathalie SORIA, Sébastien CHEYNEL, Emmanuel DELPONT, Fabien PLANET, Francine DAMBRINE, Matthieu NIVOT, Nicolas COLOMB, Emmanuelle GIELLY, José MUNOZ ALVAREZ

**REPRÉSENTÉS :** Thierry JAVELAS (pouvoir à S. CHEYNEL), Elisabeth LUQUES (pouvoir à F. FAYARD), Dan VILLIOT (pouvoir à F. DAMBRINE), Alain COURTHIAL (pouvoir à E. DELPONT)

**ABSENTS :** Thierry SANCHEZ

Le 24 juin 2023 s'est déroulée la 1<sup>ère</sup> édition de la Féria Livronnaise. Cet évènement festif et fédérateur initié par l'association La Banda 2 Bal a connu un fort succès auprès de la population Livronnaise et de ses environs.

Plus de 70 bénévoles se sont investis depuis 2022 sur l'organisation de cette manifestation, et se projettent déjà sur l'édition 2024.

Les dépenses liées à cette 1<sup>ère</sup> édition s'élèvent à près de 35 000 €, majoritairement financé par une recherche active de sponsoring, par l'exploitation de la buvette, par la vente de repas et de produits dérivés. D'autres initiatives conduites par l'association ont également contribué au financement de cet évènement.

Afin de procéder à la clôture des comptes et à l'équilibre de cette manifestation, l'association sollicite financièrement la commune de Livron-sur-Drôme à hauteur de 3 500 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité avec 28 Pour :**

- **AUTORISE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « La Banda 2 Bal » dans le cadre de la Féria Livronnaise, pour un montant de 3 500 € ;
- **DÉCIDE** de prélever la dépense sur les crédits ouverts à l'article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 27/09/2023  
Reçu en préfecture le 27/09/2023  
Publié le 27 SEP. 2023 **SLOW**  
ID : 026-212601652-20230925-DELIB20230918-DE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

*F. Coues*



La secrétaire de séance,

*Billis*

Acte exécutoire en vertu de sa transmission en Préfecture le 27 SEP. 2023